

Je veux également remercier l'honorable député d'York-Nord (M. Danson) des bons mots qu'il a eus à mon endroit et pour les fonctionnaires du ministère que j'ai l'honneur de diriger. Nul doute qu'à la lecture de ses commentaires sur la valeur et la compétence de mes fonctionnaires, on aura besoin d'un nouveau cadre, dans les bureaux du ministère, pour conserver l'exemplaire du compte rendu des Débats d'aujourd'hui.

Monsieur le président, l'honorable député de Saint-Jean-Est m'a demandé d'apporter des éclaircissements. Cela m'a rappelé la petite histoire du curé qui, en présence de son évêque, avait fait un sermon particulièrement agressif et bruyant. A la fin de son prône, il descend de la chaire et, passant devant l'évêque, lui dit: «N'est-ce pas, Monseigneur, que j'ai tonné?» Et l'évêque, assez peu impressionné par le contenu du sermon, de répliquer immédiatement: «Il aurait mieux valu que vous éclairiez un peu plus.»

C'est peut-être la difficulté à laquelle se heurtent ceux qui, comme moi, n'ont pas l'habitude de tonner, que de ne pas attirer suffisamment l'attention quand ils éclairent. Je vais quand même tenter de fournir des réponses aux questions qui m'ont été posées.

Il ne me sera pas possible de tout faire aujourd'hui, mais je renverrai mes honorables amis à mon discours du 12 mars, dans lequel j'anticipe sur un bon nombre des questions qu'ils m'ont posées à ce moment-là, et m'ont posées de nouveau aujourd'hui.

Dans la première partie de ce discours-là, je fais une analyse du concept de normes lui-même: qu'est-ce que c'est qu'une norme, pourquoi en proposons-nous, comment sont-elles établies et à qui servent-elles? Je crois qu'il y a là un petit code de ce que tout jeune homme devrait connaître sur les normes.

Il y voit en particulier la distinction entre normes volontaires et normes obligatoires. Le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a semblé regretter que nous n'adoptions pas aujourd'hui un bill en vue d'établir les normes obligatoires dans tous les domaines. Je crois qu'il y a place, dans une société industrialisée, pour ces deux catégories de normes, pour des normes tant obligatoires que volontaires.

Mais la partie la plus importante de l'exorde de mon discours du 12 mars, c'est celle où je tente de définir quelles sont les caractéristiques ou qualités essentielles que devrait posséder un organisme national de normalisation. Je mentionne d'abord la qualité de représentativité. Il faut absolument que l'or-

ganisme national soit représentatif de tous les intéressés, de près ou de loin, à l'établissement de normes.

Je dis également qu'il faut non seulement que cet organisme soit impartial, mais qu'il donne l'impression d'être impartial. Je me souviens d'avoir cité le fameux exemple de la femme de César qui, non seulement devait être pure, mais devait donner l'impression d'être pure. C'est la même chose ici, quand on parle d'un organisme national de la normalisation. Je dis également que cet organisme doit être universellement respecté, dynamique et au courant de la politique nationale, domestique et internationale.

Malgré toute mon admiration pour l'Association canadienne de la normalisation, et même si je suis le premier à reconnaître les services considérables qu'elle a rendus au Canada, je ne pense pas qu'elle soit à la hauteur des critères que j'ai indiqués. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'Association elle-même. J'ai en main le communiqué de presse de la *Canadian Standards Association* du 3 mars qui se lit comme il suit:

[Traduction]

L'Association canadienne de normalisation a annoncé aujourd'hui un programme en neuf points visant à étendre et à renforcer son rôle à titre d'organisme national des normes au Canada. Les changements vont de l'amélioration des communications...

Il s'agit des communications avec ses propres membres.

... à l'établissement d'un Conseil de la consommation, et accordant une haute priorité à l'étude des normes internationales et à l'aide technique à fournir aux exportateurs canadiens.

M. Gordon B. Tebo, directeur de l'ACN, a dit que l'expansion projetée est le résultat direct d'une réorganisation récente.

[Français]

Et si je voulais être malin, je pourrais dire également que ces changements importants, que j'applaudis, en passant, sont...

[Traduction]

J'ajouterai même que c'est le résultat direct de la présentation à la Chambre du bill sur le Conseil canadien des normes.

M. Lundrigan: Vous le savez, cette déclaration n'est pas juste.

L'hon. M. Pepin: Je crois avoir raison de dire cela. Je suis heureux de constater que l'ACN s'améliore, mais je ne saurais promettre de présenter chaque année un bill pour faire en sorte que l'ACN soit l'organisme dynamique qu'elle doit toujours être.

M. Lundrigan: Cette déclaration est très injuste.